



La solution pour accéder aux services de restauration d'entreprise, universitaires et autres ...

De nombreux services de restauration sont liés à des accords entre le restaurateur et l'entreprise et/ou l'entité qui utilise ses services.



L'accès aux cantines, écoles et universités est régi par diverses lois (municipales, provinciales, etc.) qui déterminent les règles régissant l'accès facilité (ou gratuit) à ce service.

Par exemple, l'élève doit acheter des titres-repas pour pouvoir utiliser le service fourni par la cantine. Et en même temps, il doit présenter son badge d'étudiant pour montrer qu'il a le droit d'utiliser ce service.

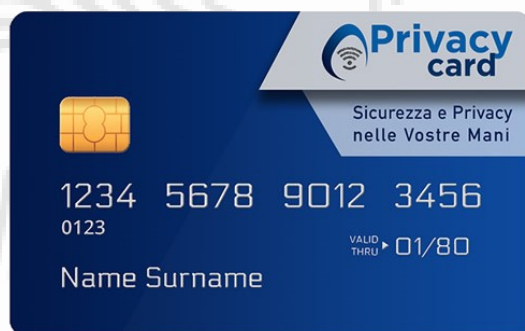
Même les entreprises ont un système similaire. La seule différence est qu'au lieu d'acheter un titre-repas, il faut présenter son badge pour permettre à l'entreprise de déduire le coût minimum du service du salaire de l'employé.

Dans ces cas-là, **PrivacyCard**, en plus de vérifier que la personne qui s'est présentée à la cantine est en fait un bénéficiaire, peut permettre à l'université et/ou à l'entreprise de savoir qui et combien de fois cette personne a utilisé le service.

La carte biométrique 100 % sécurisée !!

PrivacyCard, sûre et personnelle, a été conçue pour protéger la vie privée du citoyen.

Elle garantit que l'utilisateur est réellement le propriétaire de la carte, mais ne fournit pas non plus d'informations personnelles sur l'utilisateur !



La particularité technique que nous avons brevetée au niveau international et qui nous rend unique est liée à une extraordinaire spécification technique : le système permet la gestion de données biométriques extrêmement sensibles et précieuses car elles sont uniques, totalement hors ligne, tant au niveau de la phase de collecte que de vérification, en restant toujours entre les mains de la personne concernée et ne pouvant pas être perdues, même en cas de négligence. Le système garantit donc une protection maximale de ces données, en évitant les problèmes de conservation, de transfert et de traitement, qui se heurteraient à la législation européenne stricte en matière de protection de la vie privée.